



Ministère de la justice
COUR D'APPEL DE SAINT DENIS

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N°1/2016
DES ACTES D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DANS
CHORUS**

Le 4 février 2016,
Gracieuse LACOSTE, première présidente de la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion

Claude LAPLAUD, procureur général près ladite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire,
Vu la loi organique n°2001-692 modifiée relative aux lois de finances,
Vu le décret 2012-1246 du 7 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,
Vu le décret n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux,

Vu le décret N° JUSB1426811D du 8 décembre 2014 portant nomination de madame Gracieuse LACOSTE, aux fonctions de première présidente de la cour d'appel de ST DENIS

Vu le décret N° JUSA1311046D du 21 mai 2013 portant nomination de monsieur Claude LAPLAUD, aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Saint-Denis,

DÉCIDENT :

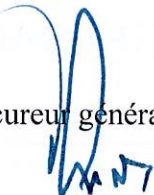
Article 1er : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle DJS Chorus.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus du visa du contrôleur budgétaire régional,

Article 2 : La présente décision se substitue à toutes les décisions prises précédemment dans les domaines précités.

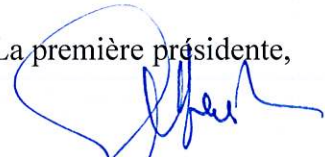
Article 3 : La présente décision sera communiquée aux bénéficiaires des délégations et transmise au directeur régional des finances publiques de la Réunion, comptable assignataire,
Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Réunion et de Mayotte.

Le procureur général,



Claude LAPLAUD

La première présidente,



Gracieuse LACOSTE

ANNEXE 1 – Agents bénéficiant de la délégation de signature des chefs de cour de Saint-Denis de la Réunion pour signer les actes d’ordonnancement secondaire dans Chorus

NOM	PRENOM	Corps/Grade	FONCTION	ACTES	SEUIL
ALBOUY TALBOT* MONTEL BALALUD LORIDAN	Muriel Eva Audrey Jean- François Mélanie	Directeurs de services de greffe judiciaires	DDARJ RGB RGBMP RGI RGRH	Tout acte de validation dans chorus, Mise à disposition des crédits quel que soit le titre, Signature de bons de commande	aucun
MONTEL	Audrey		RGBMP	Tout acte concernant les immobilisations – RE-FX	
DJELTI	Nouria	Greffière	RGRHa	Mise à disposition des crédits TITRE II	
ZERAH	Emmanuelle	SA	RGBa+CCA	Mise à disposition des crédits, validation des demandes d’achat, vérification des constatations des services faits,	
CAZANOVE	Jérôme	SA	Responsable dépenses		
ECOUDA	Maryse	Contractuelle		Tout acte comptable de responsable dans la validation en matière des dépenses, des recettes, des actifs (MP3 – MP5 – MP9 – CCTFG – CCA – RCAI)	
SALOMBRON NAZE TANDRYA RUNGANAIKALOO* MAC-LUCKIE	Magalie Michèle Martine Eddy Bruno	Adjoint adm Adjoint adm Adjoint adm Adjoint adm Contractuel		Validation des demandes d’achat, vérification des constatations des services faits, Tout acte de gestionnaire des dépenses, des dépenses, des recettes, des actifs (MP3 – MP5 et MP9)	

***délégation formalisée à partir du 1^{er} mars 2016 pour madame Eva TALBOT et monsieur Eddy RUNGANAIKALOO**

